

JOURNÉE PROFESSIONNELLE

2019

Vendredi 29 novembre

Nouvelles certifications et démarche qualité

Durant les ateliers, quatre thèmes ont été abordés :

1. Les nouvelles exigences de la certification

Ce [lien](#) vous permet de consulter les informations fournies à la fois sur les exigences de France Compétences et sur la certification RNQ (Référentiel National de Qualité), label obligatoire au 1^{er} janvier 2021, pour tous les prestataires proposant des actions de formation.

2. Atelier Asca

Les échanges que nous avons eus ont permis de préciser les points qui portaient à interrogations. Les documents figurant dans le dossier qui vous a été remis sont désormais accessibles depuis notre [site](#) : *(exemples de sujets, règlement de la certification, questions fréquentes à propos des changements concernant les épreuves).*

Entre-temps, **France Compétences a activé la fiche ASCA : fiche n° RNCP34327**, téléchargeable à partir de ce [lien](#).

Par ailleurs, nous vous rappelons que vos propositions de sujets -même partiels- inspirés de cas réels d'entreprises, sont attendues, de même que la transmission de documents ou situations observés.

Le **certificat Paye** -souvent proposé en option aux candidats ASCA- est inscrit au RNCP jusqu'au 31 décembre 2020. La demande de **renouvellement de l'inscription** fera l'objet d'un travail de réflexion au cours du 1^{er} trimestre 2020. Les collègues intéressés seront associés aux travaux.

3. Atelier Ascom

Les échanges ont porté essentiellement sur la redéfinition de la certification au vu des exigences de France Compétences, en particulier ce qui distingue l'Ascom d'autres certifications existantes.

Pour construire le nouveau référentiel, il convient tout d'abord de **lister les activités attachées à un profil Ascom dans un cadre TPE/PME.**

Dans cet esprit, nous attendons vos informations sur les activités observées auprès de vos stagiaires. Nous vous rappelons que trois domaines ont été définis : les activités relatives à la communication, aux opérations commerciales, aux activités axées sur le suivi des projets.

Sachant que le dossier de renouvellement devra être déposé auprès de France Compétences en mars 2020, la date du 20 décembre 2019 a été retenue pour la transmission des listes d'activités ; il est entendu que les résultats d'enquêtes statistiques prévues à brève échéance pourront être intégrés début 2021. Les listes sont à adresser à projets-up@orange.fr

4. Collecte d'informations entreprises (Ascom et Asca)

L'enquête menée auprès des entreprises doit être renouvelée. La précédente (janvier 2019), à laquelle vous avez été associés, n'a pas enregistré un nombre significatif de réponses (une cinquantaine). Or, France Compétences porte une attention toute particulière à l'évolution des métiers et aux attentes des employeurs.

Nous vous transmettrons le questionnaire dès qu'il sera actualisé.

Confortée par le succès qu'a rencontré la Journée Professionnelle 2019, l'UP entame son 2^e centenaire sous les meilleurs auspices, grâce à l'engagement de chacun de nous.

Nous attendons donc le plaisir de vous revoir, de vous entendre, de vous lire.